

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 003-5651/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Hespul - Approbation d'une convention MET 19/10133/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Hespul est une association à but non lucratif créée en 1991, reconnue nationalement pour son indépendance et son expertise dans le domaine de la planification énergétique et du développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie photovoltaïque. L'objectif stratégique du projet de l'association est de «contribuer à l'avènement d'une société sobre et efficace, reposant sur les énergies renouvelables, tout en défendant les valeurs d'équité et d'intérêt général». Déclinée aux réseaux publics de distribution d'électricité, la stratégie de l'association Hespul vise à «contribuer à l'évolution des réseaux électriques afin que ceux-ci puissent accueillir le maximum de production renouvelable à moindre coût global et dans une logique d'intérêt général».

Centrée à l'origine sur la promotion et le développement de la filière photovoltaïque raccordée aux réseaux publics de distribution d'électricité, l'association a acquis une expertise reconnue de niveau international en réalisant ou faisant réaliser plusieurs centaines d'installations de ce type en France, notamment dans le cadre de programmes de démonstration soutenus par la Commission Européenne. L'association est également membre du Comité de Concertation des Producteurs, animé par Enedis, depuis 2004 et impliquée dans les réflexions nationales sur les évolutions réglementaires dans le domaine des réseaux d'énergie et des énergies renouvelables. L'expertise développée par l'association Hespul lui confère une compréhension fine des enjeux juridiques, financiers et techniques des réseaux d'énergie et du développement local des énergies renouvelables.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 15 avril 2019

Cependant, les évolutions législatives récentes, tant sur l'organisation territoriale que sur la transition énergétique, impliquent des changements profonds dans la prise en charge de ces questions énergétiques et une nette montée en puissance de l'échelon local et métropolitain en particulier.

L'association étant chargée depuis plusieurs années de construire et faire vivre le centre de ressources en photovoltaïque cofinancé par l'ADEME (www.photovoltaique.info), dont une partie importante est d'ores et déjà consacrée au raccordement des producteurs, elle complète progressivement ce site avec des éléments relatifs au rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) afin de mieux comprendre les problématiques auxquelles celles-ci sont confrontées dans leur relation avec leur concessionnaire. Elle a donc besoin de développer sa compréhension des mécanismes spécifiques à la prise de cette compétence par les métropoles pour renforcer son expertise et faire évoluer ses outils d'accompagnement des territoires et des collectivités.

Dans ce but, l'association Hespul a déjà soumis à la Métropole Aix-Marseille-Provence, en 2017-2018, un projet visant à étudier la prise de compétence «énergie» par la Métropole afin de capitaliser cette expérience. Cela a permis à la Métropole de bénéficier de l'expertise de cette association qui a pu lui faire partager les réflexions nationales sur tous les sujets énergie qui l'occupent :

- la mise en place de la stratégie de la Métropole en matière d'aide aux porteurs de projets d'installations de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables ;
- les interactions avec différents acteurs locaux intervenant dans la réalisation de travaux de planification énergétique ;
- la mise en place de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie et notamment les liens avec les syndicats d'énergie, l'exercice des missions de contrôle de la concession du réseau public de distribution et le raccordement des producteurs d'énergie renouvelable.

Le retour d'expérience de la Métropole Aix-Marseille-Provence permet à l'association de construire des lignes directrices, recommandations et supports d'information destinés à l'ensemble des métropoles françaises et des acteurs de leur territoire (entreprises, collectifs citoyens, communes...) pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

En 2019, l'association Hespul souhaite prolonger cette démarche aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour toutes ces raisons, il apparaît intéressant d'encourager l'association Hespul à observer et accompagner les travaux de la Métropole et capitaliser sur cette expérience afin de compléter son expertise et ses outils pouvant être utiles à l'ensemble des métropoles, grandes collectivités françaises et acteurs territoriaux agissant à leurs côtés dans le domaine de l'énergie.

Aussi, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver cette convention et d'accorder à l'association HESPUL une subvention de 6.000 euros au titre de l'exercice 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération ENV 001-3648/18/CM du 22 mars 2018 portant l'organisation de la compétence Énergie ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 15 avril 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Hespul est une association reconnue nationalement pour son indépendance et son expertise dans le domaine de la planification énergétique et du développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie photovoltaïque ;
- Que l'association Hespul a besoin de compléter cette expertise en étudiant le fait métropolitain en matière de prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie, de travail en réseau avec les acteurs locaux et d'accompagnement des projets métropolitains en faveur des énergies renouvelables ;
- Que la Métropole bénéficie de l'analyse et de la prise de recul sur ses travaux par l'association Hespul.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association HESPUL une subvention de 6.000 euros au titre de l'exercice 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2019 établie entre la Métropole et l'association HESPUL, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et prendre toutes dispositions y concourant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, sous-politique G910, nature 65748, fonction 758.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT

**Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 15 avril 2019**